

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 JUIN 2010
(2009-2010)
LE 22 JUIN 2010**

01.00 RECUEILLEMENT

À 18 heures, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 22 JUIN 2010 À 18 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Linda Crevier (15)
Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Margot Pagé (17)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Guy-Paul Beauchemin (22)
Jean-Pierre Bélair (23)
Yvon Derome (21)
Claude Deschênes (13)
André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Luc-Pierre Laferrière (19)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M^{me} Julie Poupart, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{me} Michelle Fournier, directrice générale

MM. André Guérard, directeur général adjoint
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice adjointe au Service des ressources financières
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

ÉTAIENT ABSENTS

M^{me} Chantal Veilleux (9), commissaire.

MM. Éric Allard (10), Stéphane Bessette (1), Alban Synnott (12), commissaires.

C.C.-3025-06-10

03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé.

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

04.01 Budget 2010-2011 – Présentation PowerPoint

04.02 Budget de la Commission scolaire

04.03 Détermination du taux d'intérêt sur les arrérages / Taxes scolaires – Article 316

04.04 Budget des établissements – Approbation (article 276)

04.05 Budget de la Commission scolaire – Adoption (article 277)

05.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

05.01 Appel d'offres / Téléphonie IP # STIC-10 B – Acquisition d'équipements réseaux et téléphoniques

06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

04.01 BUDGET 2010-2011 – PRÉSENTATION POWERPOINT

04.02 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Pierre Marchand, directeur du service des ressources financières, fait la présentation du budget 2010-2011 de la Commission scolaire.

C.C.-3026-06-10

04.03 DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / TAXES SCOLAIRES – ARTICLE 316

Monsieur Pierre Marchand, directeur du service des ressources financières, présente le dossier

CONSIDÉRANT l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique qui dit que « La taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire »;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes demeure inchangé;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel est le taux moyen des autres commissions scolaires de la Montérégie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que le taux d'intérêt nominal annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14% pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3027-06-10

04.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION (ARTICLE 276)

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique dit que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la Politique « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour les besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 2010-2011 à 2013-2014 » (résolution C.C.-3000-05-10);

CONSIDÉRANT l'article 52 de la Loi sur l'instruction publique qui précise que le directeur de l'école exerce les fonctions et les pouvoirs du conseil d'établissement avant que celui-ci ne soit créé;

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources » de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la Commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la Commission scolaire suivants :

de la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame/Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Séguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (29), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), de l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Saint-Isidore/Langevin (060-061), Saint-Viateur/Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), Centre de formation

Compétence-de-la-Rive-Sud (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), Ecole de formation professionnelle de Châteauguay (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland/Édifice Maison de l'éducation des adultes/Édifice l'Envol/Édifice Sainte-Catherine(090-086-092).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3028-06-10

04.05 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE – ADOPTION (ARTICLE 277)

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice légal ou inférieur au montant de l'approbation de 10% du surplus accumulé au 30 juin 2008;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant 11 867 768 428 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2010-2011;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation et que ce taux est inchangé par rapport à l'année 2009-2010;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2010-2011 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, tient encore une fois à remercier Monsieur Pierre Marchand pour tout le travail qui a été réalisé.

Des applaudissements lui sont adressés.

05.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.C.-3029-06-10

05.01 APPEL D'OFFRES / TÉLÉPHONIE IP # STIC-10 B – AQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAUX ET TÉLÉPHONIQUES

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et au Règlement sur les

contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à la Politique d'acquisition de biens et de services de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a pris connaissance du rapport de la secrétaire du comité quant à la non-conformité de la soumission de Bell;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée est conforme au devis de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat d'acquisition d'équipements réseaux et téléphoniques à l'entreprise **Unis Lumin** pour un montant de huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent dix dollars et soixante-dix-huit cents (**891 410,78 \$**) avant taxes, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres STIC-10B et à la soumission du 11 juin 2010;

que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

Mesdames Françoise Théorêt et Suzanne Gaudette commissaires, demandent le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3030-06-10

06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE
À 19 h 18,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

T:\Textes\2009-2010\CC\Procès-verbaux\22 juin 2010 - A.13.02.doc - Ajournement du 8 juin 2010.doc